



**Organisation  
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Afrique**

**AFR/RC57/INF.DOC/5**

21 mai 2007

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Cinquante-septième session

Brazzaville, République du Congo, 27–31 août 2007

Point 8.5 de l'ordre du jour provisoire

**TERMES DE RÉFÉRENCE DES RÉUNIONS DES DÉLÉGATIONS  
AFRICAINES À L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

**Document d'information**

**SOMMAIRE**

	<b>Pages</b>
<b>PROCÉDURES</b> .....	1– 2
INTRODUCTION .....	1
ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ .....	1
CONSEIL EXÉCUTIF.....	2

## PROCÉDURES

Afin d'améliorer la mise en œuvre des Termes de référence de la réunion des délégations africaines à l'Assemblée mondiale de la Santé (AFR/RC56/INF.DOC/5, AFR/RC56/24, paragraphes 196–198), approuvés par le Comité régional de l'OMS pour l'Afrique lors de sa cinquante-sixième session tenue à Addis-Abéba en 2006, la réunion des délégations africaines à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé (2007) a convenu de ce qui suit :

### 1. INTRODUCTION

Les Termes de référence ci-dessus mentionnés restent le document d'orientation pour les réunions des délégations africaines à l'Assemblée mondiale de la Santé (WHA) et au Conseil exécutif (EB);

### 2. ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ (HABITUELLEMENT EN MAI)

- 2.1 À la fin du mois de mars, sur la base de l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée mondiale de la Santé, le Directeur régional fournit des notes d'information et propose l'attribution des points de l'ordre du jour aux États Membres;
- 2.2 Au plus tard le 15 avril, les Ministres de la Santé ou les Chefs de délégation des pays concernés envoient leur(s) projet(s) de déclaration(s) au Directeur régional et au Groupe de l'Union africaine à Genève;
- 2.3. Au plus tard le 20 avril, le Coordonnateur du Groupe de l'Union africaine à Genève facilite des réunions des Représentants des missions diplomatiques, consacrées à l'examen des projets de déclarations et des amendements à apporter aux résolutions, en consultation avec les capitales respectives et avec l'appui technique du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique;
- 2.4 Au cours de la dernière semaine du mois d'avril, le Coordonnateur du Groupe de l'Union africaine à Genève se rend au Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique pour parachever les projets de déclarations, avec l'appui technique du Bureau régional;
- 2.5 Au cours de la première semaine du mois de mai, la version révisée des projets de déclarations sur les points de l'ordre du jour est envoyée par le Directeur régional à tous les Ministres de la Santé de la Région africaine, dans deux langues de travail (anglais et français);
- 2.6 Au cours de la première réunion de coordination, qui se tient habituellement le samedi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé, et des réunions journalières subséquentes des délégations africaines à l'Assemblée mondiale de la Santé, les Ministres/Chefs de délégation s'accordent sur le contenu des déclarations.

**3. CONSEIL EXÉCUTIF (SESSION DE JANVIER)**

- 3.1 À la mi-octobre, sur la base de l'ordre du jour provisoire du Conseil exécutif, le Directeur régional fournit des notes d'information et propose l'attribution des points de l'ordre du jour aux États Membres;
- 3.2 Au plus tard à la fin d'octobre, les membres du Conseil exécutif ou les suppléants concernés envoient leur(s) projet(s) de déclaration(s) au Directeur régional et au Groupe de l'Union africaine à Genève;
- 3.3 Au cours de la première semaine de novembre, le Coordonnateur du Groupe de l'Union africaine à Genève facilite des réunions des Représentants des missions diplomatiques, consacrées à l'examen des projets de déclarations et des amendements à apporter aux résolutions, en consultation avec les capitales respectives et avec l'appui technique du Bureau régional;
- 3.4 À la mi-novembre, le Coordonnateur du Groupe de l'Union africaine à Genève se rend au Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique pour parachever les projets de déclarations, avec l'appui technique du Bureau régional;
- 3.5 Au cours de la première semaine du mois de décembre, la version révisée des projets de déclarations sur les points de l'ordre du jour est envoyée par le Directeur régional à tous les membres du Conseil exécutif, avec copie aux Ministres de la Santé de la Région africaine, dans deux langues de travail (anglais et français);
- 3.6 Au cours de la première réunion de coordination, qui se tient habituellement le samedi précédant l'ouverture du Conseil exécutif, et des réunions journalières subséquentes, les membres du Conseil exécutif ou leurs suppléants s'accordent sur le contenu des déclarations qui seront faites au nom de la Région africaine.